

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 495 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Azzedine Alaïa, 18, rue de la Verrerie (4e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Azzedine Alaïa, 18, rue de la Verrerie (4e) ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

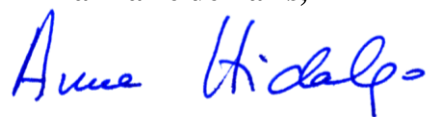
Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Azzedine Alaïa, 18, rue de la Verrerie (4e).

Article 2 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à surseoir au délai de dix ans imposé pour rendre hommage sous cette forme à une personnalité.

Article 3 : Le texte de la plaque est : «Azzedine Alaïa 1935-2017 couturier français a vécu et travaillé dans cette maison».

Article 4 : La dépense correspondante, estimée à 1 500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, AP 1800409, rubrique 3121, nature 23138, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO